

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE du 18 juillet 2007

Communiqué de presse sur le CET des personnels médicaux après publication du rapport ACKER.

Le rapport de la conseillère générale des établissements de santé, Dominique Acker est enfin paru. Très bien mené, il est le constat réalisé et dénoncé depuis plusieurs années par le SNPHAR : les risques encourus par l'accumulation de jours sur les CET qui a permis de maintenir l'offre de soins publique sans anticipation, à leur juste hauteur, des besoins en effectifs dus à l'aménagement du temps de travail médical incluant désormais le temps de garde. Le terme de « bombe à retardement » que nous avons même qualifiée de « sanitaire » figure dans tous les articles et les communiqués de presse du SNPHAR.

Il est regrettable que ce rapport ait été mis sous le coude pendant tant de mois, et qu'il faille des révélations journalistiques pour le faire émerger car les compteurs ont continué à tourner et les difficultés n'ont fait que s'intensifier. Les directions hospitalières sont en contradiction avec les affirmations de François Fillon (France 3) qui garantit le financement des mesures. Aucun de nos collègues partant en retraite, grâce à leur CET, plusieurs mois avant la date effective, n'a été remplacé...

Le SNPHAR se réjouit de noter que ses propositions sont reprises dans les pistes d'amélioration du dispositif. Des solutions pour les difficultés liées au CET ont été évoquées, lors de l'entretien avec Roselyne Bachelot, le 16 juillet, par le SNPHAR, et ont été reprises dans la presse le lendemain. Elles sont rédigées dans la plate forme revendicative du SNPHAR qui a été remise au ministre de la santé et à son conseiller :

- en cas de décès d'un PH, reversement total du montant du CET monétisé aux ayants-droit, sur la base de la grille indiciaire,
- utilisation du CET d'un praticien à temps plein pour une activité à temps partiel,
- suppression de la date butoir de liquidation de 10 ans, et prolongation du CET jusqu'à la retraite,
- monétisation du CET, pour ceux qui le désirent, sur la base de 15 jours par an,
- abondement des jours épargnés en cotisation de retraite sur-complémentaire (dans le cadre d'un plan épargne retraite salarial).

Le SNPHAR reste à la disposition du ministère de la santé pour développer ses propositions constructives et travailler à ses côtés pour régler au mieux cet épineux dossier qui n'a que trop traîné.